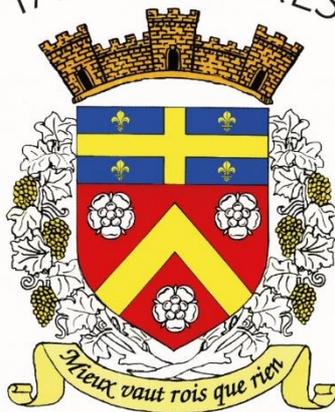


2025

Note de présentation brève et synthétique du budget primitif

MAIRIE DE
TACOIGNIÈRES



SOMMAIRE

PREAMBULE	2
SYNTHESE DU BUDGET	2
AFFECTATION DU RESULTAT 2024	3
ANALYSE DE LA SECTION DE FONCTIONNEMENT	3
I. DEPENSES DE FONCTIONNEMENT	3
II. RECETTES DE FONCTIONNEMENT	5
ANALYSE DE LA SECTION D'INVESTISSEMENT	7
I. DEPENSES D'INVESTISSEMENT	7
II. RECETTES D'INVESTISSEMENT	8
STABILITE FISCALE	9
SITUATION DE LA DETTE	10

PREAMBULE

Le budget est prévu pour la durée d'un exercice, débutant le 1er janvier et prenant fin le 31 décembre.

Le budget est l'acte par lequel sont prévues et autorisées par l'assemblée délibérante les recettes et les dépenses. Il fixe les enveloppes de crédits permettant d'engager les dépenses pendant la durée de l'exercice. Il détermine aussi les recettes attendues, notamment en matière de fiscalité.

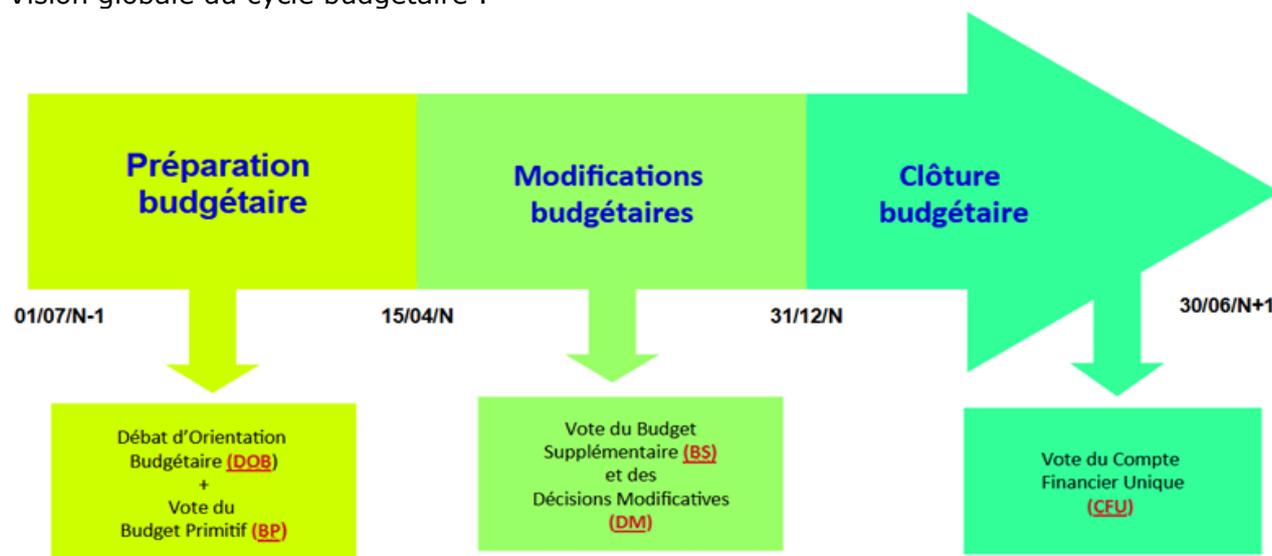
En dépenses, les crédits votés sont limitatifs, les engagements ne peuvent pas être créés et validés sans crédits votés préalablement. En recettes, les prévisions sont évaluatives. Les recettes réalisées peuvent, par conséquent, être supérieures aux prévisions.

Le budget se présente sous la forme de deux sections :

- La section de fonctionnement ;
- La section d'investissement.

Le montant des dépenses et des recettes de chacune des deux sections doit être équilibré. Les dépenses et les recettes sont regroupées par chapitre budgétaire, ventilé chacun par article comptable selon la nomenclature budgétaire et comptable en vigueur.

Vision globale du cycle budgétaire :



Le budget primitif constitue le premier acte obligatoire du cycle budgétaire annuel de la collectivité. Il doit être voté par le conseil municipal avant le 15 avril de l'année à laquelle il se rapporte (loi du 2 mars 1982) et transmis au représentant de l'Etat dans les 15 jours qui suivent son approbation.

Le principe d'unité budgétaire impose que l'ensemble des recettes et des dépenses du budget doivent apparaître dans un document unique. Ce principe permet au conseil municipal de détenir l'exhaustivité des autorisations budgétaires dans un seul document, composé d'un certain nombre d'annexes obligatoires.

L'article 107 de la loi NOTRE est venu compléter les dispositions de l'article L. 2313-1 du Code Général des Collectivités Territoriales en précisant : « Une présentation brève et synthétique retraçant les informations financières essentielles est jointe au budget primitif et au compte administratif afin de permettre aux citoyens d'en saisir les enjeux. »

C'est l'objet de cette note de présentation.

INTRODUCTION

Le budget 2025 a été porté au vote du Conseil municipal le 28 mars 2025. Il peut être consulté sur simple demande au secrétariat de la mairie aux heures d'ouverture de la mairie.

Il convient de rappeler que ce budget est voté par chapitre et présenté suivant le référentiel budgétaire et comptable M57.

L'élaboration du budget 2025 s'inscrit cependant dans un contexte de crise politique et budgétaire.

Confronté à la dégradation de la situation des dépenses publiques sous l'effet des crises successives, des baisses d'impôts et du ralentissement de la croissance, l'Etat se trouve aujourd'hui dans une situation financière délicate. Avec les projections actuelles son déficit public 2024 est ainsi estimé à 6,1% du produit intérieur brut (PIB) et l'objectif affiché est de le ramener à 5,0% du PIB dès 2025. Cet effort significatif de consolidation a vocation à s'ancre dans une trajectoire de finances publiques ramenant le déficit sous le seuil de 3 % de PIB en 2029. Ces difficultés budgétaires vont affecter durablement l'ensemble des acteurs (contribuables, entreprises, collectivités, ...).

Ainsi, après le « quoi qu'il en coûte » nous entrons dans une période de rigueur, et la question du financement du déficit public, avec des implications certaines sur les budgets locaux, est aujourd'hui au cœur des discussions.

Dans ce contexte économique difficile, il convient de rester vigilant et de continuer à avoir une gestion financière agile, prospective et rigoureuse pour conserver des capacités à investir et ainsi préparer l'avenir de la commune.

L'objectif est de préserver la qualité des services municipaux et de garder un niveau d'épargne brute suffisant afin d'être en mesure de financer les investissements projetés tout en préservant les grands équilibres à long-terme.

Les lignes de gestion du budget communal établies précédemment sont donc réaffirmées :

- ✚ Stabilité des taux de fiscalité pour les ménages ;
- ✚ Maîtrise des dépenses de fonctionnement tout en maintenant le niveau et la qualité des services rendus aux habitants ;
- ✚ Poursuite du programme d'investissement ;
- ✚ Sollicitation des subventions auprès de l'Etat, des Conseils Départemental et Régional chaque fois que possible.

SYNTHESE DU BUDGET 2025

Le budget primitif global (opérations d'ordre et réelles) présente au vote du Conseil municipal pour l'exercice 2025 s'élève à 2.001.880,81 €.

	BP 2024	BP 2025	% évol.	Ecart en €
FONCTIONNEMENT	1 193 110.90 €	1 337 682.48 €	12.12%	144 571.58 €
INVESTISSEMENT	1 198 565.28 €	834 198.33 €	-30.40%	- 364 366.95 €
TOTAL	2 391 676.18 €	2 171 880.81 €		- 219 795.37 €

La section de fonctionnement s'établit à :

- 1.337.682,48 € en recettes
- 873.684,31 € en dépenses

Ce qui permet de dégager un excédent de fonctionnement de 463.998,17 € afin de financer les investissements.

La section d'investissement s'équilibre quant à elle à 834.198,33 €.

AFFECTATION DU RÉSULTAT 2024

Le résultat de fonctionnement de l'exercice 2024 laisse apparaître un solde positif de 113.416,76 € auquel il convient de rajouter l'excédent antérieur reporté d'un montant de 416.675,64 €. Le résultat cumulé se porte donc à 530.092,40 €.

Le résultat d'investissement de l'exercice 2024 laisse apparaître un solde négatif de 462.346,98 € auquel il convient d'ajouter l'excédent antérieur reporté d'un montant de 523.393,38 €. Le résultat cumulé se porte donc à 61.046,40 €.

Le solde créditeur des restes à réaliser s'élève à 31.843,80 €.

L'affectation du résultat 2024 se matérialise de la façon suivante :

- 530.092,40 € à la section de fonctionnement (R002 – excédent de fonctionnement)
- 61.046,40 € à la section d'investissement (R001 – excédent d'investissement)

ANALYSE DE LA SECTION DE FONCTIONNEMENT

La section de fonctionnement permet à la collectivité d'assurer le quotidien. Elle regroupe l'ensemble des dépenses et des recettes nécessaires au fonctionnement courant et récurrent des services communaux.

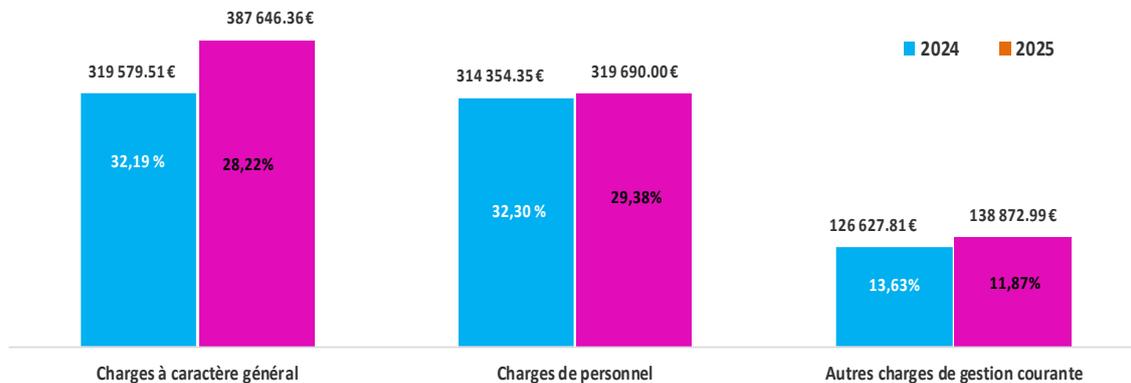
Les montants projetés de la section de fonctionnement du budget primitif 2025 de la commune peuvent se résumer dans les tableaux détaillés ci-après.

I. Dépenses de la section de fonctionnement

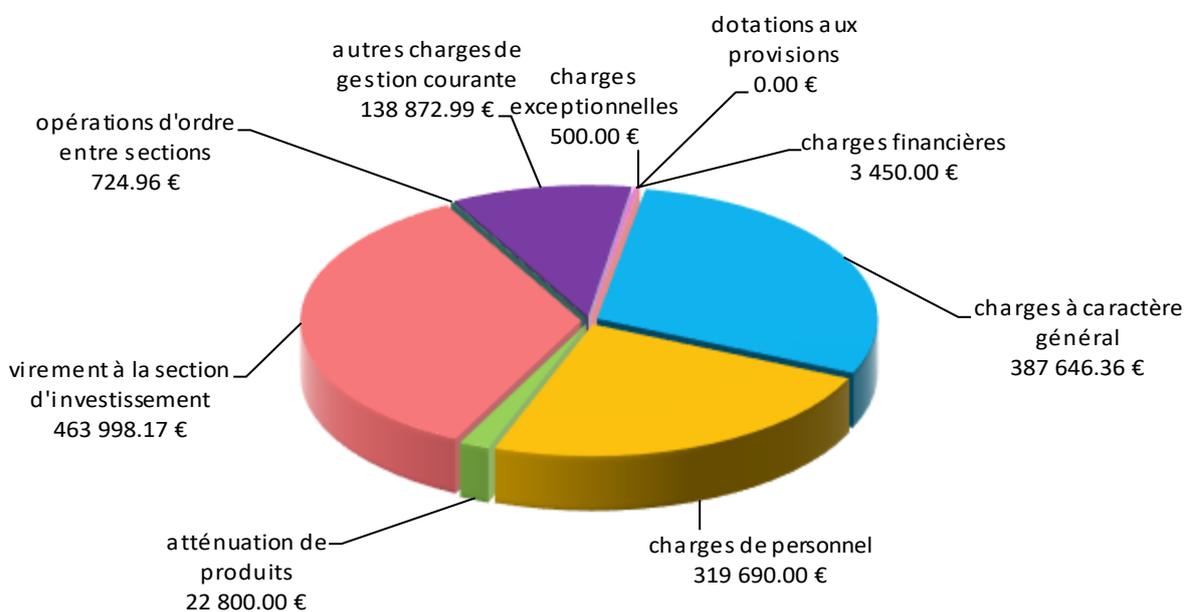
Les dépenses totales de la section de fonctionnement s'élèvent à 1.337.682,48 € dont 463.998,17 € de virement à la section d'investissement.

Ces dépenses s'établissent comme suit :

Chapitre	Libellé	BP 2024	BP 2025	BP 2025 - BP 2024	Evolution %
011	charges à caractère général	319 579.51	387 646.36	68 066.85	21.30%
012	charges de personnel	314 354.35	319 690.00	5 335.65	1.70%
014	atténuation de produits	22 800.00	22 800.00	0.00	
023	virement à la section d'investissement	400 307.03	463 998.17	63 691.14	15.91%
042	opérations d'ordre entre sections	718.00	724.96	6.96	
65	autres charges de gestion courante	126 627.81	138 872.99	12 245.18	9.67%
66	charges financières	4 150.00	3 450.00	-700.00	-16.87%
67	charges exceptionnelles	500.00	500.00	0.00	
68	dotations aux provisions	4 074.20	0.00	-4 074.20	
	TOTAL DEPENSES	1 193 110.90	1 337 682.48	144 571.58	12.12%



Répartition des dépenses de fonctionnement par chapitre :



Chapitre 011 : Les charges à caractère général sont estimées à 387.646,36€ en 2025 contre 319.579,51€ en 2024, soit une hausse de 21,30%. Cette hausse est due d'une part, par l'intégration au chapitre 011 d'une réserve de 3.000 € (articles 615221 et 6188). D'autre part, les postes essentiellement en hausse sont : énergie, achat de repas restauration scolaire, entretien de terrain, contrats de maintenance, frais d'actes (achats terrain parking de la gare) et de contentieux, fêtes et cérémonies (accueil de la fête de la musique intercommunale) et entretien de bâtiments publics (amélioration et rénovation du foyer rural). Tandis que les postes en baisse sont : achats stockés, fourniture de petit équipement, autres biens mobiliers, entretien de voirie, et frais bancaires.

Chapitre 012 : Les dépenses de personnel sont estimées à 319.690,00€ en 2025 contre 314.354,35€ en 2024, soit une hausse de 1,7%.

L'année 2025 est impactée par la forte augmentation des taux de cotisations patronale de la CNRACL, les augmentations du SMIC, l'évolution de carrière des agents et les recrutements pour le service périscolaire intervenus en 2024.

Il est également provisionné une réserve pour couvrir d'éventuelles décisions gouvernementales en cours d'année en matière de rémunération.

Chapitre 014 : Atténuation de produits : 22.800,00 € correspondant au reversement au FPIC.

Chapitre 65 : Les autres charges de gestion courante sont estimées à 138.872,99 € en 2025 contre 126.627,81 € en 2024, soit une hausse de 9,67%. Cette hausse est essentiellement due à l'augmentation de la cotisation au service incendie et aux redevances et à l'indemnité d'éviction des terrains agricoles dans le cadre de l'achat de terrains pour le parking de la gare.

Ce chapitre retrace les dépenses afférentes :

- aux contributions aux syndicats intercommunaux pour 7.500,00€
- aux versements des indemnités et cotisations des élus pour 55.000,00€
- aux versements des subventions aux associations pour 2.640,00€
- à la contribution au service d'incendie pour 39.702,99€ contre 37.457,81 € en 2025
- aux redevances concessions et logiciels pour 12.200,00€

Chapitre 66 : Les charges financières s'établissent à 2.630,99 € en 2025 contre 4.150,00 € en 2024.

Chapitre 67 : Les charges exceptionnelles sont estimées à 500,00 € en 2025 comme en 2024. Cette somme est une réserve afin d'alimenter le chapitre pour d'éviter de réaliser une décision modificative en cas de besoin d'annulation de titres.

Chapitre 023 : Virement à la section d'investissement, cette somme contribue à l'autofinancement de la section d'investissement à hauteur de 463.998,17€ en 2025 contre 400.307,03€ en 2024, soit +15,91%.

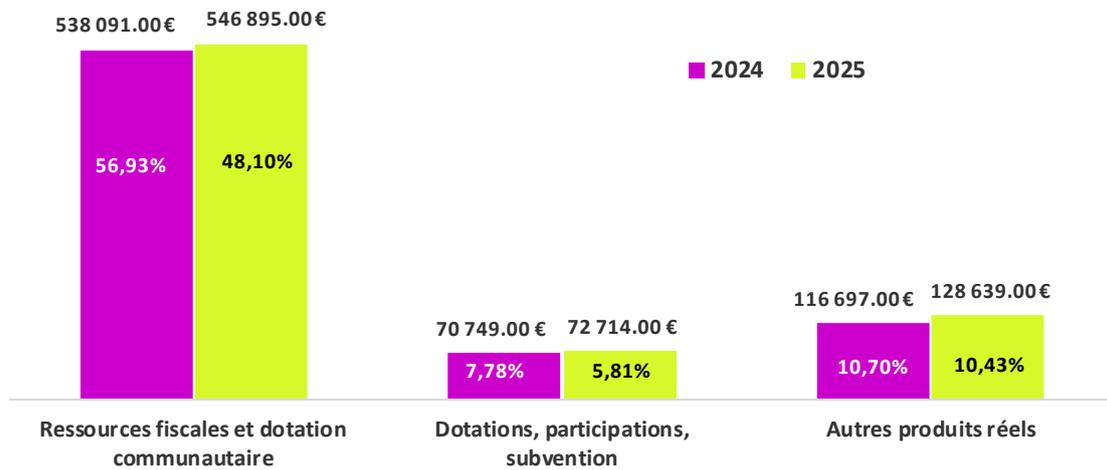
II. Recettes de la section de fonctionnement

Les recettes totales de la section de fonctionnement s'élèvent à 1.337.682,48€.

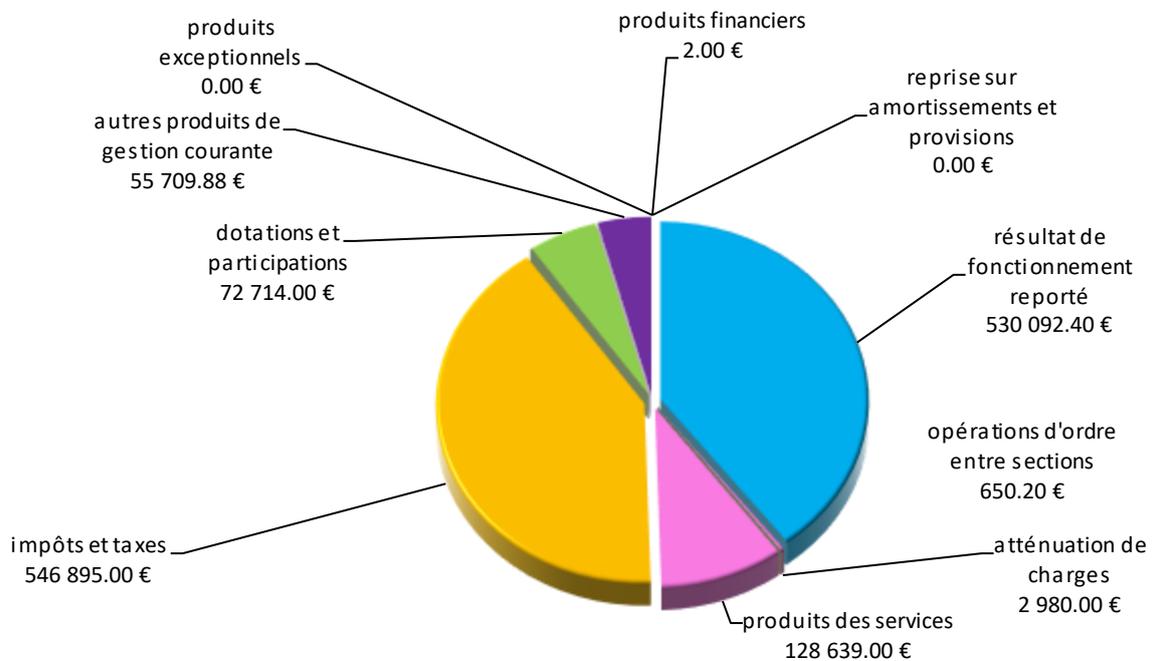
- ✓ 806.939,88 € en recettes réelles.
- ✓ 530.092,40 € de résultat de fonctionnement reporté
- ✓ 650,20 € d'opérations d'ordre entre section

Ces recettes en augmentation de 12,12%, s'établissent comme suit :

Chapitre	Libellé	BP 2024	BP 2025	BP 2025 - BP 2024	Evolution %
002	résultat de fonctionnement reporté	417 143.40	530 092.40	112 949.00	27.08%
013	atténuation de charges	1 200.00	2 980.00	1 780.00	
042	opérations d'ordre entre sections	251.00	650.20	399.20	
70	produits des services	116 697.00	128 639.00	11 942.00	10.23%
73	impôts et taxes	538 091.00	546 895.00	8 804.00	1.64%
74	dotations et participations	70 749.00	72 714.00	1 965.00	2.78%
75	autres produits de gestion courante	47 917.00	55 709.88	7 792.88	16.26%
76	produits financiers	2.00	2.00	0.00	
77	produits exceptionnels	1 060.50	0.00	-1 060.50	
78	reprise sur amortissements et provisions	0.00	0.00	0.00	
	TOTAL RECETTES	1 193 110.90	1 337 682.48	144 571.58	12.12%



Répartition des recettes de fonctionnement par chapitre :



1. Les recettes fiscales et dotation communautaire : 546.895,00€ soit +1,64% +8.804,00€)

Ces recettes représentent 67,77% des recettes réelles de fonctionnement. Elles regroupent plusieurs lignes :

- Impositions et taxes estimées à 473.060,00€ en 2025 contre 458.219,00 € en 2024 soit une hausse de 3,18%.
- Attribution de compensation CCPH : 6.975,00 € identique à 2024.
- Taxe additionnelle sur les droits de mutation, taxe versée par l'acquéreur lors de transfert de propriété : 65.000,00€ en 2025 contre 70.637,00 € en 2024 en baisse de 36,29%.

2. Les dotations, participations et subventions : 72.714,00€ soit +2,78% (+1.965,00€)

Dans l'attente des notifications de l'Etat, les montants ont été estimés à l'aide d'outils de calculs mis à disposition par l'Association des Maires de France.

- La DGF (dotation générale de fonctionnement) est estimée à 46.000,00 € contre 46.000,00 € en 2024.
- La DSR (dotation de solidarité rurale) est estimée à 17.000,00 € contre 15.000,00 € en 2024.
- Le FCTVA (fonds de compensation de la TVA) s'élève à 287,00 € en 2025 considérant les dépenses éligibles au titre de l'exercice 2024 contre 340,00 € en 2024.
- L'attribution du FDPTP (fonds départemental de péréquation de la taxe professionnelle) est estimée à l'identique qu'en 2024, soit 7.000,00€.
- La compensation de l'Etat relative aux exonérations de taxes foncières s'élève à 2.172,00 € en 2025 contre 2.154,00 € en 2024.

3. Les produits des services : 128.639,00 €, soit +10,23% (+11.712,00€)

Les produits des services comprennent essentiellement la tarification des services périscolaires (110.000,00 €), la perception d'une participation pour l'agence postale communale (14.400,00 €), les redevances d'occupation du domaine public (1.439,00 €) ainsi que les concessions (2.000,00 €).

4. Les autres produits de gestion courante : 55.709,88 €, soit +16,26% (+8.599,88€)

Ces produits correspondent majoritairement à l'encaissement des loyers communaux et la location des équipements et terrains communaux. Auxquelles s'ajoutent les recettes de la buvette et de la brocante. En 2025, la commune percevra également 9.481 € au titre de la reprise des contrats et copieur CANON suite à la signature d'un nouveau contrat auprès de XEROX pour la fourniture des copieurs de la mairie et de l'école.

La section de fonctionnement s'équilibre à hauteur de **1.337.682,48 €**, en augmentation de 12,12% soit +146.169,08 euros, par rapport au BP 2024.

Cette augmentation s'explique principalement par la revalorisation des bases fiscales à hauteur de 1,7%, ce qui va permettre à la commune de continuer de bénéficier d'une dynamique importante de ses recettes de fonctionnement et le résultat de l'exercice 2024.

ANALYSE DE LA SECTION D'INVESTISSEMENT

La section d'investissement prépare l'avenir. Contrairement à la section de fonctionnement qui implique des notions de récurrence et de quotidienneté, la section d'investissement est liée aux projets de la commune à moyen ou long terme.

Les montants projetés de la section d'investissement du budget primitif 2024 de la commune peuvent se résumer dans les tableaux détaillés ci-après.

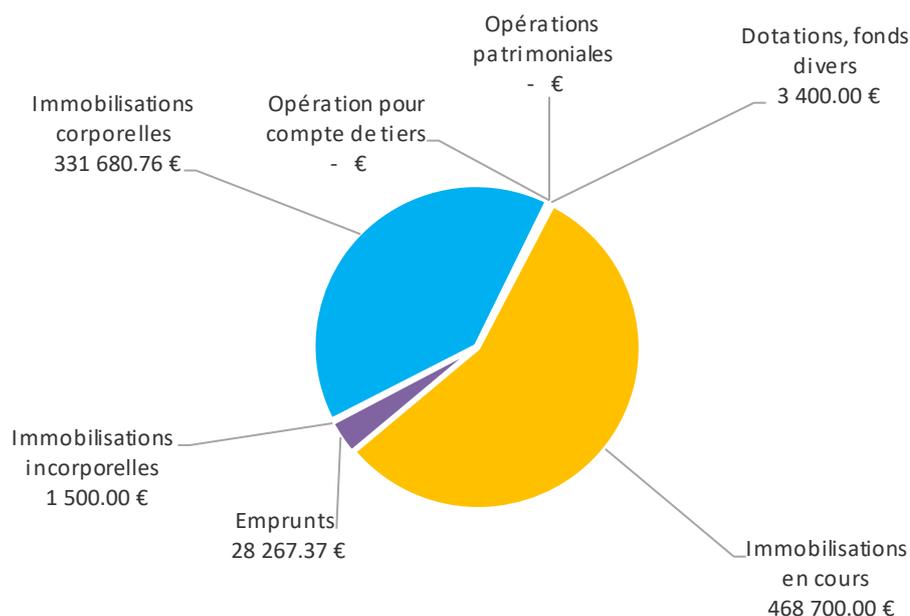
I. Dépenses de la section d'investissement

Les dépenses totales de la section d'investissement s'élèvent à 834.198,33€ y compris les RAR.

Elles se répartissent par chapitre de la façon suivante :

	BP 2024	Restes à réaliser	BP 2025	BP 2025 + Restes à réaliser	BP 2025 + RAR - BP 2024
Chapitre 001 - résultat d'investissement reporté	0.00	0.00	0.00	0.00	0.00
Chapitre 020 - Dépenses imprévues	0.00	0.00	0.00	0.00	0.00
Chapitre 040 - opérations d'ordre entre sections	251.00	0.00	650.20	650.20	399.20
Chapitre 041 - opérations patrimoniales	5.96	0.00	0.00	0.00	-5.96
Chapitre 10 - dotations, fonds divers et réserves	8 300.00	0.00	3 400.00	3 400.00	-4 900.00
Chapitre 16 - emprunts et dettes assimilées	212 204.50	745.37	27 522.00	28 267.37	-183 937.13
Chapitre 204 - subventions d'équipement versées	0.00	0.00	0.00	0.00	0.00
Chapitre 20 - immobilisations incorporelles	11 500.00	0.00	1 500.00	1 500.00	-10 000.00
Chapitre 21 - immobilisations corporelles	376 333.12	71 554.63	260 126.13	331 680.76	-44 652.36
Chapitre 23 - immobilisations en cours	529 697.50	27 700.00	441 000.00	468 700.00	-60 997.50
Chapitre 45 - Opérations pour comptes de tiers	60 279.16	0.00	0.00	0.00	-60 279.16
TOTAL DEPENSES D'INVESTISSEMENT	1 198 571.24	100 000.00	734 198.33	834 198.33	-364 372.91

Dépenses d'investissement 2025



Les dépenses d'équipement brut 2025 s'élèvent à 801.880,76€.

Les principaux investissements 2025 (RAR compris) sont :

➤ **Ecole :**

- Matériels informatiques	9.000,00€
- Mobilier	5.288,16€
- Entretien bâtiment scolaire	5.000,00€
- Téléphone	300,00€
- Couettes	500,00€
- Jeux de cour	4.000,00€

➤ **Cantine, garderie, bibliothèque :**

- Equipements de cuisine	5.000,00€
--------------------------------	-----------

➤ **Logements sociaux :**

- VMC et chaudière	5.000,00€
- Travaux logement 8 E	15.000,00€

➤ **Voirie :**

- Suppression branchement sauvage	5.000,00€
- Aménagement du parking de la gare, voie nouvelle,	137.000,00€
- Signalétiques de voirie diverses	3.000,00€
- Lampadaires	4.500,00€
- Abri bus	10.000,00€
- Guirlandes de Noël	1.500,00€
- Clôture citerne gaz clos des Pointes	10.000,00€

➤ **Eglise :**

- Restauration de l'église (études et travaux phase I)	363.500,00€
- Restauration de l'église (études phase II)	15.000,00€
- Pompe à chaleur	25.000,00€

➤ **Matériels et outillages divers :**

- Matériels et outillages techniques	2.000,00€
- Machine à désherber	20.000,00€
- Buts city stade	1.200,00€

➤ **Bâtiments et équipements publics :**

- Volets roulants (mairie et agence postale)	5.500,00€
- Télésurveillance (local communal)	1.000,00€
- Mobiliers (mairie)	3.500,00€
- Rideaux mairie	1.000,00€
- Matériels informatiques	6.000,00€
- Eclairage économie d'énergie	25.000,00€
- Jardinières	2.500,00€
- Rénovation foyer rural	12.000,00€
- Poubelles cendrier	1.000,00€
- Alarme et serrure (agence postale)	1.000,00€
- Installation de la fibre (foyer rural)	5.000,00€
- Douches municipales	1.000,00€

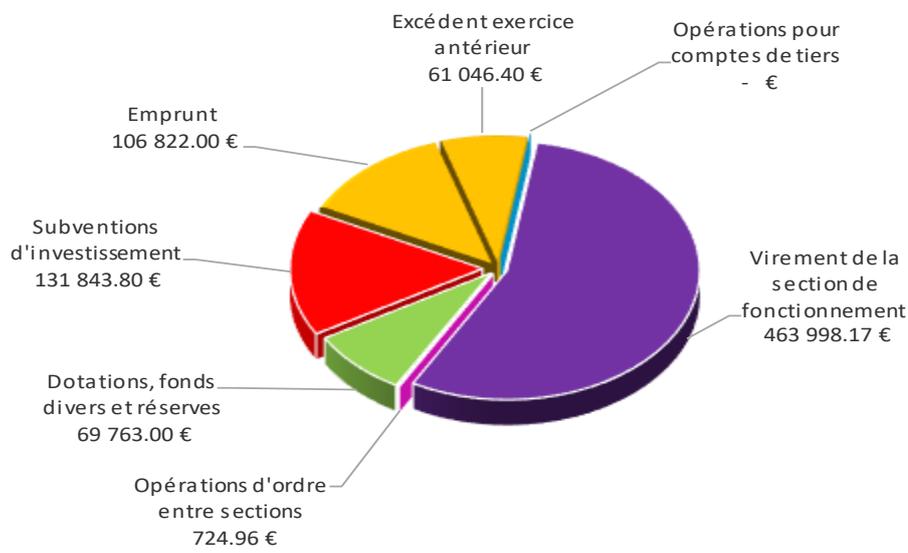
II. Recettes de la section d'investissement

Les recettes d'investissement prévisionnelles s'établissent à 834.198,33€.

Elles se répartissent par chapitre de la façon suivante :

	BP 2024	Restes à réaliser	BP 2025	BP 2025 + Restes à réaliser	BP 2025 + RAR - BP 2024
Résultat d'invest reporté					
R001 - résultat antérieur	523 393.38	0.00	61 046.40	61 046.40	-462 346.98
Chapitre 021 - virement de la section de fonctionnement	400 307.03	0.00	463 998.17	463 998.17	63 691.14
Chapitre 024 - produits des cessions d'immobilisations	0.00	0.00	0.00	0.00	0.00
Chapitre 040 - opérations d'ordre entre sections	718.00	0.00	724.96	724.96	6.96
Chapitre 041 - opérations patrimoniales	5.96	0.00	0.00	0.00	-5.96
Chapitre 10 - dotations, fonds divers et réserves	35 591.00	0.00	69 763.00	69 763.00	34 172.00
Chapitre 13 - subventions d'investissement	178 276.71	131 843.80	0.00	131 843.80	-46 432.91
Chapitre 16 - emprunts et dettes assimilées	0.00	0.00	106 822.00	106 822.00	106 822.00
Chapitre 27 - autres immobilisations financières	0.00	0.00	0.00	0.00	0.00
Chapitre 45 - Opérations pour comptes de tiers	60 279.16	0.00	0.00	0.00	-60 279.16
TOTAL RECETTES D'INVESTISSEMENT	1 198 571.24	131 843.80	702 354.53	834 198.33	-364 372.91

RECETTES D'INVESTISSEMENT 2025



Les principales recettes d'investissement inscrites au budget primitif 2025 sont :

- Le virement de la section de fonctionnement 463.998,17€
- Le FCTVA..... 59.763,00€
- L'emprunt..... 106.000,00€
- La taxe d'aménagement 10.000,00€
- Le résultat reporté 61.046,40€

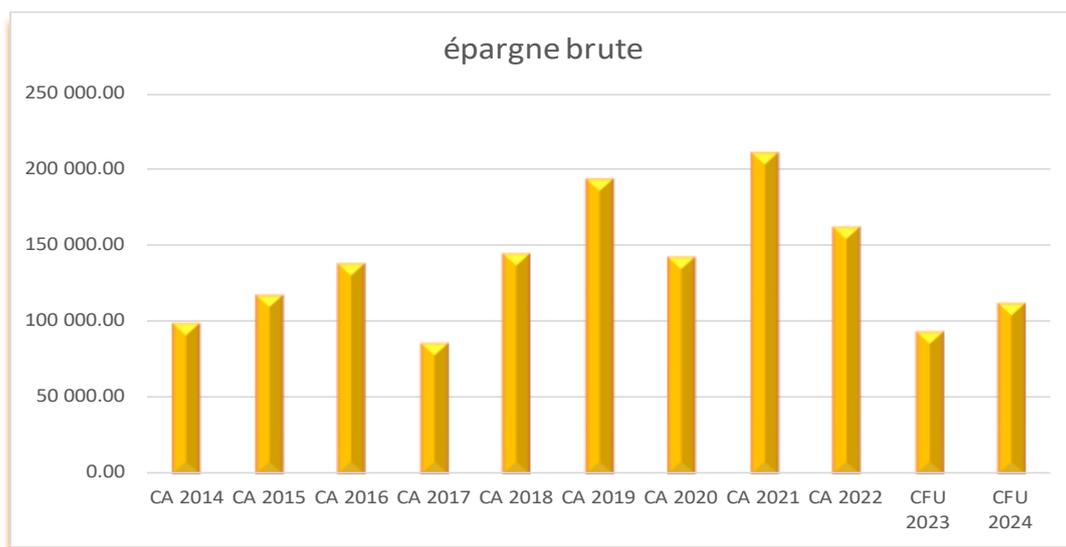
Les restes à réaliser en recettes d'investissement s'élèvent à 131.843,80€ (solde des subventions)

CAPACITE D'AUTOFINANCEMENT

L'épargne brute représente les ressources dégagées du fonctionnement (recettes réelles moins dépenses réelles) permettant de couvrir le remboursement en capital de la dette et de financer les équipements.

Elle témoigne :

- de l'aisance de la section de fonctionnement ;
- de la capacité de la collectivité à se désendetter ou à investir.



STABILITE FISCALE

Le produit fiscal 2025 a été inscrit au budget primitif sur la base des taux inchangés depuis 2017.

Il est estimé à 475.232,00 € contre 460.373,00 € en 2024.

Taux	Taux 2023	Taux 2024	Proposition de taux 2025
TH	10.42%	10.42%	10.42%
TF	21.64%	21.64%	21.64%
TFNB	73.87%	73.87%	73.87%

Produits des contributions directes	BP 2024	CFU2024	BP 2025
TF	9 996	9 373	9 534
TH	346 309	387 449	395 579
TFNB	14 550	14 962	15 216
Rôles supplémentaires		2 617	
Allocations compensatrices	2 154	2 154	2 172
Coefficient correcteur	51 057	51 646	52 730
Total	424 067	468 201	475 232

SITUATION DE LA DETTE

Le capital restant dû au 1^{er} janvier 2025 s'élève à 344.353,71 €.

N° Contrat	Montants	Durée /ans	Durée résiduelle	Etablissements prêteurs	Périodicité échéances	Fin Rembt Capital	Taux	Capital	Interets	Capital restant dû au 01/01	Annuité de la dette
130206	168 985.00€	15.33	14.25	CAISSE DES DEPOTS ET CONSIGNATIONS	T	10/01/2037	0,64548	10 782.66 €	1 066.54 €	141 983.06 €	10 927.62 €
00002878036	244 915.00€	30	29	CREDIT AGRICOLE	T	01/04/2037	0,82651	15 453.56 €	1 777.63 €	202 370.65 €	15 724.51 €
TOTAL										344 353.71 €	26 652.13 €

Endettement par habitant :

- Emprunt Caisse des Dépôts et Consignations : 165,79 €/hab
 - Emprunt Crédit Agricole : 116,34 €/hab
- Total 282,13 €/hab